Image not found or type unknown

Dépôt de garantie pas restitué entierement

Par **lolodu74**, le **25/05/2024** à **09:53**

Bonjour

J'ai loué un appartement de avril 2021 à juillet 2021.

L'état des lieux a été effectué au mois de juillet 2021, l''agence m a rendu la caution en gardant les 20% dans l'attente de la régularisation annuelle des charges (soit 100€ bloqué)

Au moins de novembre 2021 , l agence a déduit la taxe d'ordures ménagères 22€

Et depuis cette date la somme de 78€ est bloquée.

J'ai contacté l'agence par mail il y a plus d'un an mais aucune réponse de leur part.

Je pense que depuis 3 ans ils ont eu la régularisation des charges mais comment savoir s'il ne m'informe pas. De plus j'ai un délai de 3 ans pour me retourner.

Je sais que je peux obtenir des pénalités de leur part.

Que dois je faire?

Merci pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **26/05/2024** à **08:24**

Bienvenue sur LegaVox,

Je comprends que vous ne souhaitiez pas vous lancer dans une procédure couteuse pour une somme modique.

Avez vous prix contact avec ***VOTRE ADIL*** ?

Par **Pierrepauljean**, le **26/05/2024** à **09:17**

bonjour

avez vous adressé au propriétaire (M x c/o agence y.....si vous 'avez pas l'adresse personnelle du propriétaire) un courrier en RAR pour le mettre en demeure de vous adresser la régularisation des charges de l'exercice 2021 , en indiquant qu'à défaut vous saisirez la commission de conciliation ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés